

CPOM

CPOM - Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

Depuis décembre 2015, par la Loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV), le CPOM devient une obligation pour tous les EHPAD.

Selon la méthodologie définie dans la circulaire du 25 juillet 2013, GERONTO'Services accompagne les établissements et services dans l'élaboration de leur CPOM, pour en faire un véritable levier stratégique et de transformation des organisations.

Outil à disposition des gestionnaires, le CPOM permet de structurer l'offre sur le territoire pour une approche globale du parcours de la personne âgée.

Une offre modulaire, adaptée à vos besoins et vos envies

GERONTO'Services, spécialisé dans le conseil auprès des acteurs du médico-social et du sanitaire, vous apporte une méthode reconnue pour élaborer votre CPOM. À l'écoute de vos besoins, nous vous proposons une solution modulaire, souple et personnalisée. Assistance, conseil ou formation*, vous construisez votre CPOM en bénéficiant d'une

démarche participative et collaborative.

**avec notre partenaire Pôle Formation Santé*

GERONTO'Services propose une solution personnalisée suivant 4 grandes étapes :

01

—
DIAGNOSTIC

02

—
OBJECTIFS
& MOYENS

03

—
CONTRAT

04

—
MISE EN
ŒUVRE

[Téléchargez la plaquette!](mailto:contact@general-services.fr)
contact@general-services.fr